



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES



**Institut national agronomique Paris-Grignon**

**Secrétariat général**

Tel : 01-44- 08-18-151  
Fax : 01-44- 08-18-75  
E-mail : banctel@inapg..fr

## **DECISION**

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés  
Vu le décret n°78-774 du 17 juillet 1978 modifié par le décret n°78-1223 du 28 décembre 1978,  
le décret n°79-421 du 30 mai 1979 et le décret n°80-1030 du 18 décembre 1980  
Vu le décret n°87-325 du 12 mai 1987 modifié par le décret n°2000-1017 du 12 octobre 2000  
Vu le décret du 26 septembre 2003  
Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés du 9 février 2004

**Article 1-** Il est créé à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA P-G), 16, rue Claude Bernard, 75231 Paris cedex 05, un traitement automatisé d'informations nominatives dont la finalité est de disposer d'un trombinoscope, muni de fonctions de recherche, sur l'intranet de l'établissement.

**Article 2-** Les catégories d'informations nominatives enregistrées sont les suivantes :

- identité (nom, prénom, photographie)
- fonction
- service ou département
- numéro de téléphone
- adresse électronique
- mots clés

**Article 3-** Les destinataires ou catégories de destinataires de ces informations sont les suivantes :

- le personnel de l'établissement
- les élèves
- l'intéressé

**Article 4-** Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la mission communication de l'INA P-G.

**Article 5-** Le directeur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait à Paris, le 25 février 2004  
Le Directeur de l'INA P-G  
Remi TOUSSAIN